

Image not found or type unknown



Coût d'une assistance d'huissier à une audience

Par **lianed123**, le **30/11/2010** à **00:18**

Bonjour,

Si je demande à un huissier de m'assister à une audience devant un juge au TI, combien cela va t'il me coûter ?. Où trouver la grille des tarifs des huissiers/avocats pour se faire une idée ?.

Merci pour toute aide,

Lianed

Par **chaber**, le **30/11/2010** à **05:23**

Bonjour,

Certains actes d'huissier pour l'action de la justice sont strictement réglementés.

Pour les autres prestations vous pouvez demander un devis qui sera fonction notamment du temps passé et du travail à effectuer.

Par **lianed123**, le **30/11/2010** à **15:25**

Bonjour, je vous remercie pour votre réponse.

Est-il préférable assister par un avocat ou un huissier ?. C'est pour une opposition à injonction

de payer que j'ai demandée au TI de Mantes la Jolie.
Savez-vous où je peux trouver les tarifications des actes d'huissier ?.
A bientôt,
Lianed

Par **chaber**, le **30/11/2010 à 15:53**

[citation] ?. C'est pour une opposition à injonction de payer que j'ai demandée au TI de Mantes la Jolie [/citation]

Avec cette opposition, je suppose que vous avez développé et justifié vos arguments

L'huissier ne pourra pas faire grand chose car il ne peut intervenir, sauf dresser un constat.

Vous auriez peut-être dû consulter un avocat qui vous aurait conseillé pour formuler votre opposition et vous indiquer les éléments à fournir, susceptibles de jouer en votre faveur.

Par **ravenhs**, le **30/11/2010 à 16:02**

[citation]Est-il préférable assister par un avocat ou un huissier ?. C'est pour une opposition à injonction de payer que j'ai demandée au TI de Mantes la Jolie. [/citation]

[fluo]

Un huissier ne peut pas représenter ni assister une partie en justice. [/fluo]

Voici la liste des personnes pouvant vous représenter ou vous assister, Article 827 et 828 CPC, en substance :

Devant le juge d'instance, les parties se défendent elles-mêmes. Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par un avocat, leur conjoint, leurs parents ou alliés en ligne directe, leurs parents ou alliés en ligne collatérale jusqu'au troisième degré inclus, les personnes exclusivement attachées à leur service personnel ou à leur entreprise par leur concubin ou la personne avec laquelle elles ont conclu un PACS.

EDIT: Pour les hono d'avocats, ils sont libres et dépendent bien entendu de la complexité de l'affaire. Pour une procédure TI sur MLJ comptez entre 600 et 1.000 euros minimum.

Par **lianed123**, le **01/12/2010 à 02:46**

bonsoir,
j'ai bien noté vos commentaires et vous remercie grandement de m'avoir répondu car on se sent bien seul face à cette institution qu'est la justice. Je vais demander une aide juridictionnelle au TI de MLJ.
Lianed